

- ◆ Des écoles et collèges luttent pour ne pas sortir de la carte de l'éducation prioritaire
- ◆ Des écoles et collèges classés REP luttent pour être classés REP +
- ◆ Des écoles et collèges préfigurateurs REP + dénoncent une réforme sans moyens

**SUD éducation soutient toutes les luttes de l'éducation prioritaire**

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE**

**LUTTONS POUR DES MOYENS**

**POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE!**



**Ecoles, collège, lycées de l'académie de Créteil - novembre 2014**

**SUD**  
éducation

Cette brochure se veut avant tout un outil pour les mobilisations en cours et à venir sur la réforme en cours de l'éducation prioritaire. Elle vise à informer le plus précisément possible les collègues sur la réforme en cours, en s'appuyant notamment sur l'expérience des réseaux préfigurateurs REP+, qui ont vu la mise en place des principaux éléments de la réforme dès la rentrée 2014.

Vous y trouverez une analyse de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire de l'académie de Créteil, une présentation des 14 mesures-clés de la réforme, une analyse détaillée de la mise en place de la pondération en REP+... ainsi que les revendications de SUD éducation concernant l'éducation

prioritaire ! Ces analyses et revendications ont vocation à être utilisées en Assemblée Générale des personnels et à faire l'objet de débats pour que les salarié-e-s construisent leurs revendications et leurs moyens d'action.

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter SUD éducation Créteil pour relayer vos mobilisations, les diffuser largement, vous accompagner en audience auprès de l'administration, venir faire une présentation de la réforme en heure d'information syndicale... Pour l'éducation prioritaire comme pour autre chose, SUD éducation est toujours à vos côtés dans les luttes !**

#### **Sommaire :**

- p. 2 : la carte de l'éducation prioritaire dans l'académie de Créteil pour 2015
- p. 3 : quelques rappels sur l'élaboration de la réforme

- p. 4 : les 14 mesures de la réforme
- p.6 : la pondération en REP+ : petit guide pour ne pas se faire avoir par sa hiérarchie
- p.8 : les revendications de SUD éducation

# Nouvelle carte de l'éducation l'académie de Créteil : une

La nouvelle carte des collèges de l'académie de Créteil a été présentée aux organisations syndicales, dont SUD éducation, le lundi 25 novembre 2014. Le calendrier a été étalé : plus de deux mois d'écart entre les annonces pour l'académie de Paris et celle de Créteil, plusieurs semaines entre la carte des collèges et celle des écoles, et encore une année complète avant la carte des lycées, si jamais elle existe. Pour diviser en vue d'éviter une mobilisation d'ampleur, on n'aurait pu mieux s'y prendre... Les services académiques se félicitent du fait que 130 collèges sont classés à la rentrée 2015, soit 36,5% des collégiens de l'académie. Pourtant, **la réalité de l'éducation prioritaire nouvelle version dans l'académie est moins reluisante : l'analyse de SUD éducation en trois points, à l'issue de la présentation de la nouvelle carte par les services.**

## **1** D'une part, de nombreux établissements sortent de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015 :

- 5 établissements sortent de la carte de l'éducation prioritaire dans le 93 : Gérard Philippe (Aulnay-sous-Bois), Gustave Courbet (Romainville), Honoré de Balzac (Neuilly sur Marne), Paul Eluard (Montreuil), ainsi qu'un établissement ECLAIR, Descartes (Tremblay) !

- 7 établissements dans le 94, dont Adolphe Chérioux (Vitry sur Seine), Henri Barbusse (Alfortville) et 5 établissements RRS non ZEP

- 10 établissements dans le 77 : Pierre Roux (Chateau Landon), Camille Corot (Chelles), Robert Doisneau (Dammari-Les-Lys), Van Gogh (Emerainville), Camille Saint-Saens (Lizy Sur Ourq), Jacques Prevert (Lorrez Le Boccage), Arthur Rimbaud (Nemours), Emile Chevalier (Souppes Sur Loing), Les Tournelles (Villiers Saint Georges) et La Rochefoucault (La Ferte Sous Jouarre)

À l'heure où l'on écrit ces lignes, de nombreux établissements se mobilisent contre leur déclassement, comme Paul Eluard à Montreuil, Courbet à Romainville ou Chérioux à Vitry : **SUD éducation les soutient, et demande a minima qu'aucun collège et aucune école ne sorte du dispositif.** En ce qui concerne les lycées, qui ne devaient pas apparaître du tout dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, la situation est gelée pendant un an, sans garantie aucune de classement pour la rentrée 2016. **En ce qui concerne les écoles, la carte sera finalisée courant janvier, mais il n'y a aucune garantie que les écoles rattachées à un collège classé soient labellisés REP ou REP+, ce que dénonce SUD éducation.**

## **2** D'autre part, les critères choisis par le Ministère ne sont absolument pas satisfaisants.

Ils sont au nombre de quatre : le pourcentage de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, le pourcentage d'élèves résidant en ZUS, le pourcentage d'élève ayant un an de retard à son entrée en 6e et le taux de boursier. C'est un mensonge de prétendre qu'il ne s'agit que de critères sociaux, ainsi que le présente le ministère : le retard à l'entrée en 6e relève des choix éducatifs des écoles de secteur et non de la situation sociale des familles ! Par ailleurs, le nombre de boursier n'est pas

très significatif, celui-ci dépendant largement du degré de familiarité et d'aisance des familles avec les démarches institutionnelles pour accéder aux aides sociales. Enfin, les services ne nous ont pas présenté un mode de calcul objectif de la position des établissements à partir de ces critères ni de seuil clair en-deçà duquel les établissements ne seraient plus classés : nous sommes donc dans le flou complet, qui laisse la part belle aux négociations politiques, ville par ville, ce qui se passe depuis plusieurs semaines dans le dos des personnels et des parents. **SUD éducation revendique toujours un classement sur critère social, avec un classement clair, transparent et objectif (voir ci-contre).**

Cette confusion délibérée concernant les critères utilisés entraîne des situations aberrantes : Balzac (Neuilly-sur-Marne) sort de la carte de l'éducation prioritaire alors que ses indicateurs sont supérieurs à ceux d'établissements classés ! Et au sein de la carte de l'éducation prioritaire, la confusion se retrouve : des établissements sont classés REP alors qu'ils ont des indicateurs supérieurs à certains REP+. C'est le cas de Christine de Pisan par exemple, à Aulnay-sous-Bois, qui se mobilise pour son classement en REP+.

## **3** Enfin, les moyens déployés pour cette réforme ne seront pas suffisants.

Ce qui fait l'enjeu majeur du classement dans le département jusqu'à aujourd'hui, à savoir les effectifs par classe et les taux d'encadrement vie scolaire, n'est jamais mentionné dans les documents encadrant cette réforme de l'éducation prioritaire. Dans le 77 et le 94, les seuils ont disparu depuis plusieurs années. En Seine-Saint-Denis, où ils existent encore, ils sont chaque année remis en cause et de mois en mois respectés. SUD éducation le dénonce depuis le départ : cette réforme est une réforme à moyens constants, dont l'enjeu est avant tout pour le Ministère de faire de l'éducation prioritaire le laboratoire de l'école du socle, et non de donner des moyens aux établissements les plus fragiles. **Pour les établissements qui sortent de l'éducation prioritaire comme pour ceux qui y restent, les seuils de classe vont continuer à exploser. SUD éducation continue à le dénoncer, et revendique 16 élèves par classe dans toute l'éducation prioritaire.**

# on prioritaire dans e arnaque de plus



## **Pseudo-concertations, diagnostics biaisés et conclusions tirées d'avance : quelques rappels sur l'élaboration de la réforme de l'éducation prioritaire**

Cette réforme avait été élaborée au cours du début du mandat Peillon, sur la base d'un «rapport diagnostic» élaboré par les services du ministère au cours de l'été 2013. Ce rapport aux conclusions explicites affirmait formellement que le nombre d'élèves par classe n'influe pas sur les apprentissages, la réussite des élèves ne dépend pas des moyens affectés. Non, au contraire, tout est question de pédagogie. L'explication des difficultés de l'éducation prioritaire est donc que les professionnels qui y exercent fournissent un travail non adapté pédagogiquement : d'ailleurs le rapport insistait sur la nécessité d'une «pédagogie de l'explicitation», sous-entendant que les enseignant-e-s n'explicitent pas assez ! Ce rapport a été transmis à l'ensemble des personnels par le biais des chefs d'établissements et IEN, dans le but de construire une «concertation» à l'automne 2013, pour aboutir aux «assises» de l'éducation prioritaire en décembre 2013. Ces concertations, aux conclusions tirées d'avances, ont été mal accueillies par nombre de collègues qui en ont profité pour formuler leurs revendications, axées généralement autour des moyens, des effectifs par classe et de la baisse du temps de travail. Las ! Le 16 janvier, le ministère annonçait ses 14 mesures «choc», analysées en détail par SUD éducation Créteil, et dont les recettes étaient bien connues : tout-numérique, contractualisation de moyens, valorisation de projets et d'équipes dynamiques, école du socle, renforcement d'une hiérarchie intermédiaire... La seule avancée promise, la décharge de temps de service, était au final réservée à 1/3 des réseaux, les futures REP+ : et encore, il fallait se montrer attentif à ce qui nous serait demandé en échange (voir page 6). Une réforme sans moyens, voilà ce qu'était devenu ce chantier de la refondation Peillon : 350 millions d'euros alloués, et encore par redéploiement sur les budgets de l'éducation nationale. Le 5 juin 2014, après que 9 réseaux ont été désignés «préfigurateurs» REP + pour la rentrée 2014, une circulaire cadrait encore plus la réforme, en insistant lourdement : **«la réforme est avant tout pédagogique»**...

## **Les revendications de SUD sur les critères et la carte de l'éducation prioritaire**

SUD revendique que la carte de l'éducation prioritaire soit basée exclusivement sur des critères sociaux portant sur la précarité du logement et de l'emploi, le niveau de revenu des familles.

Pour pallier les inégalités de richesse entre collectivités locales, SUD revendique également que soit pris en compte le revenu par habitant et par ville, département, région, selon l'école, l'établissement concerné.

Enfin, pour que soient donnés à TOUS les établissements qui en ont besoin les moyens nécessaires, SUD revendique des seuils objectifs, transparents, et une intégration automatique à la carte ZEP pour tout établissement qui remplit ces critères. Et parce que ce n'est que sur le long terme que des améliorations peuvent se construire, cette intégration doit se faire pour une durée minimum de 5 ans, sous le contrôle des instances paritaires (CDEN, CTA). Dans ces instances, SUD défendra les demandes de classement des établissements à la limite des seuils.

**Et bien évidemment, la carte de l'éducation prioritaire doit être adaptée aux besoins et non à un numerus clausus fixé par le ministère, comme c'est le cas à l'heure actuelle !**

# REP et REP+ : les 14 mesures

Le ministère communique sur la mise en place de 14 «mesures-clés» supposées «refonder» l'éducation prioritaire. Elles sont au mieux insuffisantes, au pire franchement néfastes. Et de toute façon, au vu des remontées de SUD éducation concernant la situation dans les réseaux préfigurateurs REP+, on peut douter de leur application réelle.

## Les 14 mesures dans le texte

### 1 La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant 3 ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

### 2 Plus de maîtres que de classes dans chaque école.

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différentes.

### 3 Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16 h 30.

### 4 L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6e en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.

### 5 Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.

### 6 Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

### 7 Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an

## L'analyse de SUD éducation

Soumise à projet, dans le cadre de la double tutelle de l'éducation nationale et des municipalités qui financent les locaux et les équipements, les créations de classe se font au compte-goutte. La scolarisation n'a pas progressé dans l'académie cette année, alors qu'elle est en deçà de 10 points de la moyenne nationale. Et il n'y a à l'heure actuelle pas de toute petite section dans tous les réseaux préfigurateurs REP +...

Les quelques créations n'ont pas concerné tous les réseaux préfigurateurs REP +. Elles se font dans des conditions matérielles et humaines difficiles.

Majoritairement sans budget de fonctionnement et dans un contexte de pénurie de moyens humains où il manque des enseignant-es au quotidien dans les classes, ce dispositif perd tout son sens.

La baisse des DHG ne permet pas de mettre en place ce type de dispositif. Nous demandons le fléchage de 3 ou 4h pour toutes les 6ème dans les dhg de l'éducation prioritaire.

L'Education nationale ne s'occupe plus des élèves en grande difficulté mais délègue cette problématique au CNED et aux parents. Le bilan de D'col pour 2013/2014 n'a pas été publié par la DEPP. L'opacité atteint son paroxysme car le CNED refuse de donner un identifiant aux enseignants, représentants syndicaux pour pouvoir voir ce qu'il y a dans cette application. Un professeur virtuel appelé "Tom" explique beaucoup mieux que le professeur qui connaît l'élève et individualise beaucoup mieux le travail. Les premiers cobayes de l'école numérique sont donc une fois de plus les élèves de l'éducation prioritaire.

Tiens donc ! En voilà une annonce forte, claire et précise, et qui va rassurer les collègues ! C'est certain qu'avec ce genre de «mesures», la réforme de l'éducation prioritaire risque bien de ne pas coûter cher... ni de peser lourd dans les conditions de travail et d'apprentissage.

Nous n'avons pas eu de nouvelle de l'administration sur cette mesure... qui risque de tomber à l'eau faute de moyens alloués.

**Concernant la pondération en collège, la position de SUD éducation est exposée en détail dans notre double page sur REP +**

Pour ce qui est du premier degré, le problème supplémentaire concerne le remplacement des PE partant en formation sur ces 9 jours. En effet, il est loin d'être assuré sur le 93, par exemple



## Les 14 mesures dans le texte

8

### Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants

9

### Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

10

### Des projets de réseaux pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

- Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de quatre ans.

11

### Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

- Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.

12

### Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

- Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.

13

### 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

- Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.

14

### Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

- Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.

## L'analyse de SUD éducation

L'académie de Créteil ponctionne en ce moment 10% de l'offre de formation pour préparer le plan académique de formation 2015-2016, afin de pouvoir donner aux pilotes de réseau (IEN, IPR et chefs d'EPL) une enveloppe pour le pilotage des réseaux. Nous considérons une fois de plus que les dotations supplémentaires pour l'éducation prioritaire ne doit pas être pris sur les autres établissements et que ces formations doivent être proposées par les équipes et non par la hiérarchie dans une perspective de mise en place de l'école du socle.

Contrairement à ce qui a été annoncé, la prime ne sera pas doublée pour tous les collègues. Elle sera de :

-144,50 par mois pour les REP

-192,66 par mois pour les REP+

**SUD éducation est pour une augmentation généralisée des salaires, en tendant vers l'égalité salariale**

Autre scandale : la circulaire de mutation interacadémique 2015 supprime purement et simplement la barre des 8 ans en REP et REP+ et baisse la barre des cinq ans, sans même évoquer la suppression des points APV. Comment croire dans ces conditions en une volonté de stabiliser les équipes, alors qu'une majorité de collègues cherchera à quitter l'éducation prioritaire au bout des 5 ans ?

Le fameux référentiel stipule dans son 1er axe : enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun. C'est là sans doute le fond de cette réforme de l'éducation prioritaire : imposer aux enseignants d'adhérer à l'école du socle, pour laquelle l'éducation prioritaire fait office de laboratoire et remplit sa fonction de tri social, l'école du socle s'adressant par nature aux enfants des classes populaires.

Le fond n'existe pas pour le moment dans l'académie de Créteil. Et s'il existait, ce serait peut-être encore pire puisque cela irait dans le sens d'une contractualisation des moyens et donc d'une mise en concurrence des équipes pour les obtenir. **SUD éducation est contre toute forme de contractualisation des moyens dans l'Education.**

Pour l'instant, cette mesure n'est pas mise en place dans l'académie faute de moyens, du moins dans le 93.

Les APS n'ont pas été donnés aux collègues préfigurateurs REP+. De toute façon, SUD éducation est contre cette vision sécuritariste de l'école qui ne résout aucun problème et masque mal le manque de moyens alloués.

Pour l'instant, toujours rien dans les réseaux préfigurateurs REP+. SUD éducation revendique toujours la création d'emplois santé-sociaux en masse dans l'éducation prioritaire, et pas seulement dans les REP+.

# Pondération piège à cons ? pour ne pas se faire a

La mise en place de la réforme dans les réseaux préfigurateurs REP+ doit servir d'expérience pour éviter une dérive qui va de toute évidence se présenter dans de nombreux collèges REP+ : la pondération de 1,1 va être troquée par des chefs autoritaires contre des réunions à n'en plus finir aux thématiques imposées par la hiérarchie. Il faut absolument refuser une mise en place de REP+ de ce type.

**Pour appuyer votre argumentaire et résister à l'intox de la hiérarchie, SUD éducation présente ci-dessous les textes qui font référence à l'heure où l'on écrit ces lignes.**

## 1. A quoi servent les heures de décharge ?

Le décret portant sur les obligations de service des enseignant-e-s publié le 20 août 2014 introduisait la notion de «pondération» dans nos services. Il s'agit, pour les personnels certifiés, agrégés, professeurs d'EPS et SEGPA, de la reconnaissance de tâches spécifiques effectuées dans certains contextes par du temps de décharge. Ainsi, les professeurs de terminale ont une décharge en échange d'un temps de préparation de cours supposé être supérieur aux autres, par exemple. Cette pondération touche également les enseignant-e-s travaillant en REP+ : il s'agit donc avant tout d'une décharge reconnaissant le travail que nous effectuons en plus par rapport aux autres enseignant-e-s des mêmes corps. Ainsi, on nous accorde une décharge parce que notre temps consacré aux rencontres avec les parents, avec les autres professions (CPE, COPsy, AS, infirmière...), notre temps de réunion pour évoquer les élèves en difficulté (PPRE, GAIN, commission éducative) est supérieur aux autres enseignants des mêmes corps.

**BOEN du 5 juin 2014, circulaire n° 2014-077**

«Ces textes prévoient, en Rep+, un dispositif de pondération des heures d'enseignement des enseignants du second degré reconnaissant le temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation.»

## 2. Les concertations sont-elles obligatoires ?

La décharge vise donc essentiellement à reconnaître la charge de travail supplémentaire que l'on connaît dans nos collèges par rapport aux collègues d'établissements plus «faciles».

De ce fait, il ne nous est réglementairement demandé aucune charge de travail supplémentaire en échange de cette décharge.

La circulaire qui régit notre rentrée précise bien que le dispositif n'aura pas «vocation à se traduire par une comptabilisation» (voir ci-contre). En prenant les textes au pied de la lettre, on ne peut pas donc exiger de nous une présence aux concertations.

**BOEN du 5 juin 2014, circulaire n° 2014-077**

«Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation, ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe de classe ou disciplinaire, en équipe pluri-professionnelle (conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes, assistants d'éducation ou pédagogiques, assistants sociaux, personnels infirmiers, médecins notamment) mais également les rencontres de travail entre les deux degrés, notamment dans le cadre du conseil école-collège et des rencontres avec des partenaires.»

## 3. Sur quoi doivent porter les heures qui nous sont décomptées ?

La pondération, sans nous y contraindre, doit nous pousser au «travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves». Mais elle prend en compte aussi des actions individuelles, comme le lien avec les parents, le suivi de tel ou tel élève avec les CPE, etc... Et par ailleurs, il n'est nullement mentionné que c'est le chef d'établissement qui réunira les équipes : le pilotage hiérarchique du temps de travail en équipe ne peut donc pas être imposé.

**«Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants»**

Dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire inscrits sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves, chaque heure d'enseignement, pour le décompte des maxima de service prévus au I de l'article 2 du présent décret, est affectée d'un coefficient de pondération de 1,1.»

# Ce qu'il faut savoir voir en REP +



## 4. Comment calculer votre service avec la pondération de 1.1 ?

**BMP 3h** : 3h = 3h devant élève + 0,3h en HSA = 3h devant élève + 18 minutes de temps libéré.

**BMP 6h** : 6h = 5,5h devant élèves + 0,05 HSA = 5,5h devant élèves + 33 minutes de temps libéré ou 6h = 6h devant élèves + 0,6 HSA = 6 heures devant élèves + 36 minutes de temps libéré.

**BMP de 9h ou temps partiel à 50%, stagiaire** : 9h = 8,5h devant élèves + 0,35 HSA = 8,5h devant élèves + 51 minutes de temps libéré ou 9h = 9h devant élèves + 0,9 HSA = 9h devant élèves + 54 minutes de temps libéré.

**BMP 12h** : 12h = 11h devant élèves + 0,1 HSA = 11h devant élèves + 1 heure et 3 minutes de temps libéré.

**Temps partiel certifiés 80%** : 14,4h : 14,4 = 13,5h devant élèves + 0,45 HSA = 13,5h devant élèves + 1 heure et 21 minutes de temps libéré ou 14,4 = 14h devant élèves + 1 HSA = 14 devant élèves et 1 heure et 24 minutes de temps libéré.

**BMP 15h, agrégés, temps partiels 80% arrondis** : 15h = 14 heures devant élèves + 0,4 HSA = 14 heures devant élèves + 1 heure et 24 minutes de temps libéré.

**18h (certifié)** : 16,5 h devant élèves + 0,15 HSA = 16,5 h devant élèves + 1 heure et 39 minutes de temps libéré ou 17h devant élèves + 0,7 HSA = 17h devant élèves + 1 heure et 42 minutes de temps libéré.

**20h (prof EPS), l'AS n'étant pas pondéré** : 18,5 heure (dont 3h d'UNSS) devant élèves + 0,05 HSA = 18,5 heure (dont 3h d'UNSS) devant élèves + 1 heure et 33 minutes de temps libéré ou 19h00 devant élèves (dont 3h d'UNSS) + 0,6 HSA = 19h00 devant élèves + 1 heure et 36 minutes de temps libéré.

### Exemple de calcul :

Vous êtes certifié. Avec la pondération de 1,1, vous devez 16h20 de service ( $18 / 1,1 = 16,35$  heures, soit 16h20). Votre service au collège étant de 16h30 avant HSA, on vous doit 10 minutes par semaine payées, soit 0,15 HSA.

Attention :

Pour chaque heure non faite devant élève, il faut enlever 0,1 HSA et 6 minutes de concertation sur le calcul.

Pour chaque heure supplémentaire HSA (hors calcul), il faut rajouter 0,1 HSA et 6 minutes de concertation.

**La position de SUD éducation au sujet des pondérations est limpide. C'est celle-là que défendent les sections SUD dans les établissements préfigurateurs REP + et qui peuvent être débattues en heure d'informations syndicales, pour donner lieu à un positionnement collectif face aux chefs d'établissement :**

**1. Le temps de décharge doit pouvoir être librement utilisé :** pour du travail en équipe, mais aussi pour n'importe quelle autre tâche (relations avec les parents, avec les autres services, etc...)

**2. Les concertations ne doivent pas être obligatoires ni comptabilisées (et donc pas de feuille d'émargement)**

**3. Si les équipes veulent profiter de ce temps pour travailler ensemble, elles doivent pouvoir le faire sur des thématiques librement choisies, par exemple pour élaborer des pratiques pédagogiques alternatives**

## Et dans le 1er degré ?

Dans le 1er degré pas d'heures de pondération mais 18 demi-journées consacrées à la concertation, aux réunions avec les parents, au travail en équipe, d'après les textes.

Ces demi-journées sont censées être planifiées annuellement. Mais dans la réalité, leur organisation, soumise à la disponibilité des moyens de remplacement très peu nombreux, désorganise totalement les écoles. Elles sont planifiées au dernier moment, sur des créneaux fantaisistes qui ne permettent pas à l'intégralité des équipes de se concerter ensemble puisqu'ils et elles ont des demi-journées de concertation différentes. Par ailleurs, elles ne constituent absolument pas un allègement du service parce qu'elles s'alternent et se cumulent sur des demi-journées où les enseignant-e-s font classe. Cela les oblige, de fait, à préparer l'intégralité de leur journée de cours pour assurer la continuité des apprentissages, sans compter le nécessaire tuilage avec le ou la collègue remplaçant-e.



# LES REVENDICATIONS DE SUD

## POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'éducation prioritaire est avant tout une question de redistribution des richesses: il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. SUD refuse une réforme de l'éducation prioritaire à moyens constants et revendique 6 mesures immédiates, qui nous permettraient de créer des conditions apaisées de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves, pour, enfin, travailler moins, mieux et autrement.

**1 Une baisse des seuils** : la suppression des seuils est vécue par tous les collègues comme une atteinte aux conditions de travail et aux conditions d'enseignement. Défendre les seuils, c'est permettre aux personnels dans des établissements de l'éducation prioritaire ou non de maintenir la qualité de l'enseignement. SUD Éducation revendique 16 élèves dans toutes les classes de l'éducation prioritaire.

**2 Une baisse du temps de travail** : la charge spécifique de travail doit aussi être reconnue dans l'éducation prioritaire. Il en va des conditions de travail des personnels. SUD Éducation revendique 1/9e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire (enseignant-e-s, vie scolaire, agents...). Il s'agit d'une décharge spécifique pour pénibilité qui s'ajoute à nos revendications sur le temps de travail pour tou-te-s (14 heures devant élèves + 3 heures de travail en équipe dans le second degré, 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré)

**3 Un encadrement renforcé des élèves** : il n'existe pas de texte officiel sur cette question, ce qui donne lieu à des situations extrêmement variées d'un établissement à l'autre, en fonction de l'histoire des mobilisations locales. Il serait juste qu'une règle collective s'applique et permette un suivi personnalisé de scolarité. Dans l'éducation prioritaire, Sud Éducation revendique 1 CPE pour 4 classes, 1 AED pour 50 élèves (pour le 2nd degré).

**4 Des dispositifs d'aide et de prévention complets** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré).

**5 Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)** : face aux difficultés spécifiques des élèves des établissements de l'éducation prioritaire, SUD éducation affirme la nécessité d'une infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un médecin, d'un-e assistant-e social-e et d'un-e psychologue dans tous les établissements.

**6 Des mesures permettant la stabilisation des équipes** : les établissements de l'éducation prioritaire connaissent une grande instabilité des équipes éducatives qui ne permet pas la continuité pédagogique et le suivi des élèves. SUD Éducation revendique la formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.